

Programme de formation

Le droit au service de l'art et de la culture

Objectifs :

Développer un projet artistique ou culturel implique de connaître et maîtriser de nombreuses règles juridiques, sociales et fiscales. Cette formation les détaille, les articule et les actualise. Elle dresse le cadre légal dans lequel évoluent les activités. Elle offre des clés de compréhension auxquelles elle rattache des conseils pratiques. Elle liste les questions à se poser et crée les réflexes préventifs pour conduire son entreprise à bon port.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- qualifier l'environnement juridique, social et fiscal de la culture
- articuler les dimensions juridique, sociale et fiscale autour d'un projet
- évaluer les risques dans la relation aux partenaires, salariés, prestataires, artistes et publics
- prévenir les litiges en choisissant les protections adéquates

A l'issue de cette formation, la structure ou la compagnie sera en phase avec la réglementation spécifique au domaine de la culture et sécurisera ses relations avec ses partenaires, ses salariés, ses prestataires, les artistes et l'administration.

Publics et prérequis :

Cette formation s'adresse aux personnes en charge de la gestion sociale, juridique et fiscale d'une entreprise culturelle, qu'elles occupent des fonctions décisionnelles ou opérationnelles. Elle est ouverte à celles qui travaillent au sein de structures de diffusion autant qu'à celles qui s'impliquent dans des cellules de production.

Méthodes pédagogiques et moyens techniques :

Cette formation articule des apports théoriques à des études de cas. Les apports de connaissance sont organisés sous la forme d'exposés et de commentaires de fiches techniques. Des résumés synthétisent les idées fondamentales de chaque sujet développé.

Durée :

70 heures.

Programme :

Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Comprendre le fonctionnement du système juridique
la loi et la jurisprudence
les tribunaux et les voies de recours
le rôle des auxiliaires de justice

Définir le cadre légal et les statuts juridiques
l'ordonnance d'octobre 1945
la licence d'entrepreneur de spectacle vivant
les différentes structures juridiques

Appliquer la législation sociale
l'embauche des salariés
le contrat de travail
la rupture de la relation
la paie

Engager des personnes à statut particulier
la collaboration avec un travailleur indépendant
les intermittents du spectacle
les artistes étrangers

Respecter le droit d'auteur et les droits voisins
les auteurs et les modalités de protection de l'œuvre
la protection au titre des droits voisins
les modalités d'exercice des droits
la gestion collective

Comprendre les enjeux de la fiscalité
les principaux impôts commerciaux
les différents régimes fiscaux
les particularités de l'association
les spécificités des activités culturelles

Lire et comprendre un contrat du spectacle
le cadre général du droit des contrats
le contrat de coproduction d'un spectacle
le contrat de cession d'un spectacle
le contrat de coréalisation d'un spectacle

Validation des acquis et évaluation :

La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires. En conséquence, la validation par le formateur des acquis de la formation, de la compréhension des questions abordées et de l'évolution des compétences se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses, d'exercices, de questionnaires et d'échanges entre les participants et lui-même. Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle

précise les dates de réalisation et le volume horaire suivi.

Documentation :

La documentation pédagogique remise aux participants est composée de fiches techniques rédigées par l'intervenant et le livre L'Aide mémoire de La Scène : Droits d'auteur et droits voisins - Jean Vincent - 2016.